|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG COMP - DIRECTORAT F - UNITÉ F2 |
| Numéro de poste Sysper: | 76441 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christina Siaterli  Christina.SIATERLI@ec.europa.eu  + 32 229 67053  1er trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité COMP.F.2 est responsable des aides d'État dans le domaine des transports au sein de la direction F de la DG COMP, qui est chargée de la politique de concurrence dans le domaine des transports, de la poste et d'autres services. Nous couvrons les secteurs aérien, ferroviaire et maritime. Travailler avec nous permet d'en apprendre davantage sur la politique en matière d'aides d'État, de travailler sur de nombreux cas intéressants d'aides d'État dans ces secteurs et de comprendre comment notre travail s'inscrit dans un effort plus large visant à garantir des marchés de transports ouverts, compétitifs et durables. L'unité fait également partie du réseau des aides d'État au sein de la DG COMP, dont la mission est de développer et d'appliquer la politique et les règles en matière d'aides d'État dans tous les secteurs dans l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les missions consistent essentiellement à préparer la position de la Commission sur des affaires d’aides d’État et des questions relatives à la politique en matière d’aides d’État dans les secteurs de l’aviation, de la navigation intérieure et du rail. Les affaires soulèvent très souvent des questions économiques, juridiques et réglementaires intéressantes et difficiles. L’unité est également chargée de travaux politiques : elle procède actuellement à la révision des lignes directrices de 2008 sur le secteur ferroviaire et prépare la révision des lignes directrices sur l’aviation, qui définissent la manière dont la Commission applique les règles en matière d’aides d’État dans les secteurs ferroviaire et aérien.

Le travail est effectué soit individuellement, soit en petite équipe, en fonction de la taille et de l’importance du dossier. Il s’agit d’examiner et d’analyser les mesures d’aide d’État afin de préparer les décisions de la Commission en application des règles en matière d’aides d’État. Les missions incluent des discussions approfondies avec les autorités concernées des États membres, des contacts avec les parties intéressées, les concurrents et les plaignants. Il existe de réelles possibilités de développement professionnel et personnel compte tenu de l’importance économique et stratégique des secteurs que nous couvrons. Les cycles relativement courts dans les affaires d’aides notifiées permettent aux collègues d’acquérir rapidement une expérience professionnelle significative en ce qui concerne les questions juridiques et économiques typiques qui se posent dans des affaires d’aides d’État et d’obtenir un aperçu précieux des spécificités des secteurs concernés.

En rejoignant l'unité, vous intégrez une équipe soucieuse de la qualité de l'atmosphère de travail et une organisation bien structurée (outils et procédures de travail) pour exécuter les tâches de la manière la plus efficace possible.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant une formation en droit, en économie ou en sciences politiques et une expérience dans l'application du droit européen de la concurrence, en particulier en matière d'aides d'État. Il/elle possède de solides compétences analytiques, rédactionnelles et de communication, un sens de l'initiative, la capacité de respecter des délais serrés et de travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe. La maîtrise de l’anglais est essentielle et une bonne maîtrise d’autres langues de l’Union, en particulier l’allemand et l’italien, serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)